



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi premier juin, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 27/05/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18 Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Edith ABDESLAM, Sonia ROTROU, Nadège GONÇALVES, Alain DESMEULLES, François FAUVEL, Philippe NATIVELLE, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Marie-Claude RABASSE, Benjamin TIXIER, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX
Votants : 19 Jean-Paul LELOUTRE donne pouvoir à Sonia ROTROU
Absent excusé : 1 Jean-Paul LELOUTRE
Secrétaire de séance : Valérie DESQUESNE

Objet : Dénomination de Voie - Lotissement « La promenade du lion »

Dans le cadre de la démarche participative engagée par la commune, une consultation citoyenne a été organisée du 27 avril au 15 mai 2026 afin de proposer un nom de femme pour la dénomination de la rue créée dans le lotissement « La promenade du Lion ». Près d'une centaine de personnes ont participé à cette consultation, 60 noms distincts ont été proposés témoignant d'une grande diversité de suggestions.

À l'issue de cette consultation, le nom de « Simone Veil » s'est nettement distingué (25 occurrences sur 125 au total). Cette proposition a été validée lors de la commission « Affaires générales, transparence et proximité » du 22 mai 2026. La municipalité se félicite de la mobilisation pour cette première démarche de participation citoyenne.

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la voie du secteur « Lotissement la promenade du lion » ne porte pas de dénomination ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Considérant la consultation citoyenne organisée du 27 avril au 15 mai 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) décide :

▣ D'ADOPTER la dénomination suivante pour la voie du secteur « Lotissement la promenade du lion » conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération. Une voie libellée « Rue Simone Veil » est créée au carrefour avec la rue du Lieutenant-Colonel Thomas Malcom Gray ;

▣ DE CHARGER Madame la Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur ;

▣ D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.J. Plan d'aménagement

Pour extrait conforme
La Maire,
M. SAINT

La secrétaire,
V. DESQUESNE



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20260601-COM2026-6-10-14-DE
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026